

### Pratique des promesses unilatérales de vente d'immeuble

Niveau: Pratique courante

Durée: 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

#### Public concerné

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit immobilier

# Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Utiliser la promesse unilatérale de vente à bon escient
- Insérer les clauses adéquates dans une promesse unilatérale de vente
- Appréhender l'exécution des promesses unilatérales et réagir en cas d'inexécution de la promesse
- · Accomplir les formalités imposées depuis la loi ALUR

### Contenu

### Notion et formation de la promesse unilatérale de vente

- Qualification de la promesse unilatérale de contrat
- · clause de droit d'option
- clause d'indemnité d'immobilisation et dépôt de garantie

### Les clauses usuelles de la promesse

- Conditions suspensives
- clauses de substitution /cession de contrat
- Clause relative à la transmission de la promesse à cause de mort

### Les promesses de longue durée

- · formalisme impératif
- sanctions

Page 1 sur 3

### Prérequis:

- •
- Aucun prérequis exigé, toutefois avoir des connaissances de base du droit des contrats est conseillé.
- Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

### Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

# Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

# Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

### Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

# Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

- Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

- Evaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.